
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/069

CULTURE (8.9)

**DEV FEST - Convention de partenariat
entre la Commune d'Hazebrouck et
l'association DEV FEST**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept mai deux mille vingt-quatre

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 4

A compter de la question n° 2024/067

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 3

A compter de la question n° 2024/070

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL (arrivé à 19H14, prend part au vote à compter de la question n°2024/067), Mme SAUZEAU,
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, M. DENTENER, Mme FERLIN,
Adjointes,

M. FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX (arrivée à 19H20, prend part au vote à compter de la question n°2024/070), Mme ANDRE,
M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme LIONET,
Mme BELVAL, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENTS :

M. DECOOPMAN
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2

Considérant la volonté de la commune d'Hazebrouck d'accueillir le festival « DEV FEST », manifestation à caractère culturel et festif, axée sur la découverte et la diversité musicale ;

Considérant l'intérêt public local de cette manifestation participant à l'enrichissement et la diversité de la vie culturelle locale ;

Pour sa cinquième édition, le festival DEV FEST se déroulera les vendredi 21 et samedi 22 juin 2024 au jardin public d'Hazebrouck.

Dans le cadre de cet évènement, la commune s'engage notamment à mettre à disposition des moyens matériels et le site du jardin public. L'association s'engage quant à elle, à proposer au public une programmation musicale éclectique, à mettre en œuvre l'ensemble des diligences et obligations techniques, pratiques ou encore à veiller à la sécurité du site et des participants.

Les engagements des deux parties et modalités du partenariat envisagé entre la Commune d'Hazebrouck et l'association sont fixés par convention figurant en annexe.

Il est également précisé qu'afin de financer l'organisation de l'évènement, l'association DEV FEST a sollicité auprès de la Commune le concours financier de celle-ci.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser la participation financière à l'opération pour un montant maximum de 4 500 euros dont la commune s'acquittera sur présentation d'une facture par l'association DEV FEST ainsi que la prise en charge des consommations d'électricité,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux opérations comptables qui en découlent,
- De préciser que les dépenses seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » en référence à la délibération n°12 du Conseil Municipal du 23 septembre 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune d'Hazebrouck et l'association DEV FEST, définissant les engagements réciproques des deux parties,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

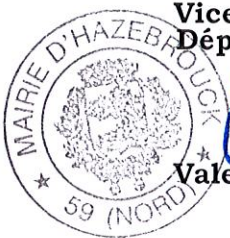
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(32 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND